



Régie EPIC T2C
17 Boulevard Robert Schuman
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 17 septembre** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle Schuman, au siège social à CLERMONT-FERRAND, 17 Boulevard Robert Schuman, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice :	21 administrateurs
Nombre de membres présents :	14
Nombre de procurations :	4
Date de la convocation :	10 septembre 2025

Etaient Présents :

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Blandine GALLIOT ; MM. Claude AUBERT ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Eric EGLI ; Laurent GANET ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; François RAGE ; Gilles VESCOVI || M. Yves JAMON ; Damien ROMERO.

Etaient excusés avec mandat :

Mme Sondès EL HAFIDHI excusée, donne pouvoir à M. Gilles VESCOVI ; **M. Stanislas RENIE** excusé, donne pouvoir à M. Jean-Marc MORVAN || **M. Tahar BOUANANE** excusé, donne pouvoir à M. Éric ÉGLI ; **Cyril POTELLERET** excusé, donne pouvoir à M. Damien ROMÉRO.

Etaient excusés :

MM. Christophe BERTUCAT, Thomas WEIBEL.

Était absent :

M. Jérôme AUSLENDER.

DELIBERATION DCA 2025/021

Réunion du Conseil d'Administration du 17 septembre 2025

OBJET : **CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL**

Le nouveau siège social de la Régie T2C va être fixé au 90 boulevard Danielle Mitterrand, 63800 Cournon-d'Auvergne (Centre T2C Ginette MAGNIER).

Ce transfert amène le SMTC à modifier l'article 1^{er} des statuts de T2C qui précise actuellement que le siège social de la Régie est actuellement « *fixé au 17 boulevard Robert Schuman, La Pardieu, 63 000 Clermont-Ferrand* ».

L'autorité organisatrice des transports va adopter une délibération de modification des statuts lors du prochain comité syndical.

En conséquence T2C va devoir modifier son siège social, notamment auprès du Tribunal de Commerce, des autorités compétentes, des administrations, autres organismes publics et plus globalement auprès de tous les tiers.

Cette modification sera effective à compter du 1^{er} décembre 2025.

Il est proposé d'en délibérer et d'autoriser le Directeur à réaliser ou faire réaliser sous son autorité, toutes les formalités concernant le transfert de siège social au Centre T2C Ginette MAGNIER situé au 90 boulevard Danielle Mitterrand, 63800 Cournon-d'Auvergne, à compter du 1^{er} décembre 2025.

Le Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Directeur Général à à réaliser ou faire réaliser sous son autorité, toutes les formalités concernant le transfert de siège social au Centre T2C Ginette MAGNIER situé au 90 boulevard Danielle Mitterrand, 63800 Cournon-d'Auvergne, à compter du 1^{er} décembre 2025.

La Présidente de l'EPIC
Madame Blandine GALLIOT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.